



ECOP BB

**(Entente Cergy Osny Pontoise
Basket Ball)**

Association Loi de 1901

Maison des associations sportives

12 allée des Petits Pains

95800 CERGY

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 juin 2012

(ce rapport contient 13 pages)

Cabinet Carine BERTOLINO

Commissaire aux comptes inscrite près la Cour d'Appel de Versailles

14 Rue Chante Coq - 95490 VAUREAL - Siret 505 049 635 00020

Tél : 01.34.42.26.78

www.cabinet-bertolino.com

e-mail : contact@cabinet-bertolino.com



Carine BERTOLINO

**Commissaire aux
comptes**

Inscrite près la Cour
d'Appel de Versailles

Entente Cergy Osny Pontoise Basket Ball

Association Loi de 1901

Maison des associations sportives
12 allée des Petits Pains
95800 CERGY

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 juin 2012

Aux adhérents,

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre conseil d'administration, je vous présente mon rapport relatif à l'exercice clos le 30 juin 2012, sur :

- le contrôle des comptes annuels de l'association ECOP BB, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de mes appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il m'appartient, sur la base de mon audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes annuels

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble

des comptes. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, je porte à votre connaissance les éléments suivants :

- les comptes annuels ont été établis dans l'hypothèse d'une continuité d'exploitation. Cette continuité est conditionnée par la reconduite des subventions accordées par les financeurs de l'association. Aucun élément n'a été porté à ma connaissance, permettant de remettre en cause la reconduite des financements.

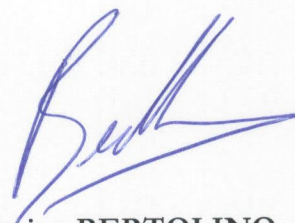
Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de ma démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de mon opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérifications et informations spécifiques

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux adhérents sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à Vauréal, le 29 octobre 2012



Carine BERTOLINO

Commissaire aux Comptes

BILAN

ECOP BB
Edition du : 01/07/2011 au 30/06/2012

ACTIF	Exercice N		N-1 Net	PASSIF	Exercice N net	Exercice N-1 net
	Brut	Amortissements et provisions				
Actif immobilisé :				Fonds propres :		
Immobilisations incorporelles				Fonds associatifs		
- Fonds commercial				Ecart de réévaluation		
- Autres	261	261		Réserves		
Immobilisations corporelles						
Immobilisations financières	1 640		1 640			
TOTAL I	1 901	261				
Actif circulant :				Report à nouveau	58 141	51 292
Stocks et en-cours (autres que marchandises)				Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	(79)	6 849
Marchandises				Provisions réglementées		
Avances et acomptes versés sur commandes				TOTAL I	58 062	58 141
Créances :				Provisions pour risques et charges (II)		
Clients et comptes rattachés				Dettes		
Autres	877		877	Emprunts et dettes assimilées		
Valeurs mobilières de placement				Avances et acomptes reçus sur commandes		
Disponibilités (autres que caisse)	159 516		159 516	Fournisseurs et comptes rattachés	25 852	44 356
Caisse	242		242	Autres	7 692	9 011
TOTAL II	160 635		160 635	TOTAL III	33 544	53 367
Charges constatées d'avance (III)	14331		14331	Produits constatés d'avance (IV)	85 000	77 000
TOTAL GENERAL (I+II+III)	176 867	261	176 606	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV)	176 606	188 508

COMPTE DE RESULTAT

ECOP BB

Edition du : 01/07/2011 au 30/06/2012

CHARGES (Hors taxes)	Exercice N Net	Exercice N-1 Net	PRODUITS (Hors taxes)	Exercice N net	Exercice N-1 net
CHARGES D'EXPLOITATION :			PRODUITS D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises	2 438	3 889	Ventes de marchandises	1 888	2 631
Variation de stock (marchandises)			Production vendue (biens et services)	62 592	52 659
Achats d'approvisionnement		3 099	Production stockée		
Variation de stock (approvisionnement)			Production immobilisée		
Autres charges externes	299 172	296 984	Subventions d'exploitation	294 109	285 434
Impôts, taxes et versements assimilés	313	(155)	Autres produits	25 886	60 177
Rémunération du personnel	88 131	77 606	Produits financiers	2 857	1 520
Charges sociales	13 225	14 088			
Dotations aux amortissements					
Dotations aux provisions		1			
Autres charges	154				
Charges financières					
TOTAL (I)	403 432	395 512	TOTAL (I)	387 331	402 421
CHARGES EXCEPTIONNELLES (II)	1 728	1 035	PRODUITS EXCEPTIONNELS (II)	17 750	974
IMPOTS SUR LES BENEFICES (III)					
TOTAL DES CHARGES (I+II+III)	405 160	396 546	TOTAL DES PRODUITS (I+II)	405 081	403 395
BENEFICE OU PERTE	(79)	6 849			
TOTAL GENERAL	405 081	403 395	TOTAL GENERAL	405 081	403 395

ECOP BB
Etats Financiers au 30 juin 2012

ANNEXE

REGLES ET METHODES COMPTABLES

PRESENTATION DE L'ASSOCIATION :

L'association Sportive Entente Cergy Osny Pontoise (ECOP BASKET) est placée sous le patronage des municipalités de Cergy, Pontoise et Osny.

Sa forme juridique est conforme à la Loi 1901 à but non lucratif.

Son but est la pratique du Basket.

1 - REGLES ET METHODES COMPTABLES :

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
 - permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
 - indépendance des exercices,
- et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels applicables au milieu associatif définis par le règlement 99-01 du CRC.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les méthodes utilisées sont les suivantes :

A) Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations).

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire, en fonction de la durée de vie prévue, à savoir sur 3 ans pour les logiciels.

B) Créances et dettes

Les créances et dettes sont valorisées à leur valeur nominale.

C) Règles d'enregistrement des subventions

L'association perçoit les subventions suivantes :

- Subventions communales (Pontoise Osny)

Ces subventions sont attribuées pour une année civile.

- Subventions communales (Cergy)
- Subventions du Conseil Général du Val d'Oise
- Subventions de l'agglomération
- Subventions CNDS

Ces subventions sont attribuées pour une saison sportive.

ECOP BB
Etats Financiers au 30 juin 2012

2 – INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE BILAN

A) Charges constatées d'avance		14 331,52 €
• Engagement championnat de France séniors 2012-2013	12 515,00 €	
• Engagement équipe Anciens 2012-2013	330,00 €	
• Engagement équipe excellence masculine 2012-2013	420,00 €	
• Pré-candidature équipe cadets France 2012-2013	110,00 €	
• Pré-candidature équipe minimes France 2012-2013	85,00 €	
• Affiliation FFBB 2012-2013	357,50 €	
• Facture 1&1 du 01/07 au 31/12/12	34,60 €	
• Assurance MAIF du 01/07 au 31/12/12	479,42 €	
B) Produits constatés d'avance		10 000,00 €
• Subvention CNDS 2012-2013	10 000,00 €	
C) Subventions reçues d'avance :		75 000,00 €
• Subvention Cergy	65 000,00 €	
• Subvention Osny	10 000,00 €	
D) Charges à payer		467,15 €
• Facture Grégoire et associés 2 ^{ème} trim 2012	357,25 €	
• Frais Service Civique juin 2012	103,90 €	
• Frais tenue de compte SG juin 2012	6,00 €	
E) Produits à recevoir		840,60 €
• Animations PLEC et maisons de quartier juin 2012	840,60 €	

3 – INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT

A) Mise à disposition de locaux par les municipalités.

Suivant la convention d'objectifs et de partenariat Clubs labellisés, la Communauté d'agglomération met gratuitement à disposition du club pour une valeur annuelle estimée à 6 872€, les installations suivantes :

- Salle de musculation du complexe sportif des Maradas : 1 505,00 €
- Grande halle du complexe sportif des Maradas : 5 367,00 €

Les communes de Cergy et d'Osny mettent gratuitement à disposition du club et pour une valeur annuelle estimée à 37 163,00 €, les installations suivantes :

Commune de Cergy : 33 263,00 €

- Complexe de Gency
- Complexe du 3^{ème} Millénaire
- Complexe des Roulants
- Complexe de l'Axe Majeur

Commune d'Osny : 3 900,00 €

- Gymnase La Ravinière

B) Subventions en numéraire.

- Subventions communales :

CERGY : 130 000 €

PONTOISE : 29 000 €

OSNY : 20 000 €

- Subventions Communauté d'agglomération : 100 000 €

- Subventions Conseil Général du Val d'Oise : 1 609 €

- Subventions CNDS : 13 500 €

4 – INFORMATIONS FISCALES

L'Association Sportive ECOP BASKET BALL est exonérée de l'impôt sur les sociétés, de TVA et de taxe professionnelle, conformément au dispositif de l'instruction « BOI 4 H-5-98 du 15 septembre 1998 » et du « CGI art. 261-7 », puisque répondant aux conditions suivantes :

- Gestion désintéressée,
- Activités non lucratives prépondérantes,
- Montant des recettes des activités annexes lucratives inférieures à 38 112 euros tenant comptes des six manifestations exonérées par an.

5- AUTRES INFORMATIONS

A) Information relative à la rémunération des dirigeants :

Il n'y a pas de dirigeants salariés. Aucune rémunération n'a été versée aux dirigeants bénévoles.

B) Honoraires des commissaires aux comptes

Au cours de l'exercice il a été versé la somme de 2 392 euros au cabinet Carine Bertolino (Vauréal 95490) correspondant aux missions pour l'exercice clos au 30/06/2011.

ECOP BB
Etats Financiers au 30 juin 2012

IMMOBILISATIONS

Rubriques	Début d'exercice	Réévaluation	Acquisition Apports
FRAIS D'ETABLISSEMENT AUTRES POSTES D'IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	261		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
TOTAL GENERAL	261		

Rubriques	Virement	Cession	Fin d'exercice	Valeur d'origine
AUTRES POSTES IMMOB INCORPORELLES			261	
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
TOTAL GENERAL			261	

AMORTISSEMENTS

Rubriques	Début d'exercice	Dotations	Reprises	Fin d'exercice
AUTRES IMMO.INCORPORELLES	261			261
IMMO. CORPORELLES				
TOTAL GENERAL	261			261

PROVISIONS

Rubriques	Début d'exercice	Dotations	Reprises	Fin d'exercice
PROVISION AMENDES PENALITES	0			0
PROV.RISQUES ET CHARGES	0			0

ECOP BB
Etats Financiers au 30 juin 2012

CREANCES ET DETTES

ETAT DES CREANCES	Montant brut	1 an au plus	Plus d'un an
Autres créances	877	877	
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité Sociale et autres organismes			
Etat, autres collectivités : créances diverses			
Charges constatées d'avance	14 332	14 332	
TOTAL GENERAL	15 209	15 209	

ETAT DES DETTES	Montant brut	1 an au plus	Plus d'un an
Fournisseurs et comptes rattachés	23 401	23 401	
Personnel et comptes rattachés			
Fournisseurs fact non parvenues	2 452	2 452	
Sécurité Sociale et autres organismes	7 692	7 692	
Autres dettes			
Produits constatés d'avance	85 000	85 000	
TOTAL GENERAL	118 545	118 545	

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

Le résultat de l'année précédente été affecté en report à nouveau soit un solde du report à nouveau (solde créditeur) 58 141 €.